

Rappel : Ne sont pas concernés : (Cf Charte)

- Les publics dont les acquis à l'oral et à l'écrit leur permettent d'être autonomes dans la vie courante
- Les publics dont les acquis à l'oral et à l'écrit sont supérieurs au niveau B1 du CECRL et pouvant bénéficier des dispositifs de droit commun (exemple : LECTIO / AFC-FLE Pôle-Emploi)
- Les publics pouvant bénéficier des formations mises en place par l'OFII
- Les publics en CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), MNA (Mineurs Non Accompagnés)

Durée : engagement de 6h sur l'année scolaire

- Informer de la durée des ASL : 6h/semaine, hors vacances scolaires et énoncer les jours et horaires. Demander si la personne est bien disponible sur ces trois temps dans la semaine et pour l'année scolaire.
- Si elle n'est pas disponible sur tous les créneaux, rappeler que les ateliers ASL impliquent une assiduité de 6h / semaine. Proposer d'autres activités de l'association et / ou orienter vers la plateforme linguistique du Ceregard pour un entretien, une évaluation linguistique et des propositions d'orientation.

Adresse : les ASL à destination des habitants des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville)

- Demander l'adresse de la personne et s'assurer qu'elle réside en QPV
- Si non, expliquer que les ASL s'adressent aux habitants des QPV, et les orienter vers la plateforme linguistique du Ceregard pour un entretien, une évaluation linguistique et des propositions d'orientation.

Autres dispositifs d'apprentissage : priorité aux adultes ne pouvant pas ou plus bénéficier de formation linguistique

- Demander si la personne suit les cours de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, certains ne connaissent pas l'OFII ou le CIR, Contrat d'Intégration Républicaine), ne pas hésiter à lister des organismes de formation (CRFP, GRETA, AMS Grand SUD)
- Si oui, expliquer que les ASL s'adressent aux habitants des QPV, qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs de formation linguistique de droit commun et notamment de ceux de l'OFII.
- Demander s'ils suivent des ASL dans d'autres associations financées pour le même dispositif : (Feu Vert, Amaos, Secours Populaire, CSF, Prép'avenir, Relais du Cœur, C'Faire, UCDR, La Croisée, CIDFF, Quartier Libre, Les Mille Couleurs, Adeframs) Si c'est le cas leur expliquer qu'ils ne peuvent pas cumuler deux ateliers ASL.
- Demander s'ils participent à une Action d'Insertion et d'Accompagnement (AIA financée par le Conseil Départemental à destination des bénéficiaires du RSA) : les associations C'Faire et Le Journal de Valdegour.
Expliquer qu'ils ne peuvent pas cumuler les ASL avec un autre dispositif de droit commun.
Ne pas hésiter à orienter vers le Ceregard.

Autonomie sociale : les ASL ont pour objectif de développer l'autonomie sociale

- Sonder l'autonomie sociale de la personne : utilisation des transports en commun ? permis de conduire ? capacité à utiliser des outils numériques pour réaliser une démarche administrative (CAF, Pôle-Emploi, site de la ville, ou prendre un billet de train en ligne (TER à 1euro) par exemple).
- Si oui, rappeler que les ASL s'adressent aux habitants des QPV, qui ne sont pas autonomes au quotidien, orienter vers la plateforme linguistique du Ceregard pour un entretien, une évaluation linguistique et des propositions d'orientation.

Autonomie sociale : se rendre disponible pour assister au ASL

- Demander si la personne a des enfants, leur âge et dans quels établissements ils sont scolarisés (ce qui permet un échange sur les compétences langagières à l'oral). Concernant les enfants en bas âge demander si la personne a mis en place un mode de garde.
- Si non, rappeler que les ateliers ASL sont réservés aux adultes. Proposer une orientation auprès des partenaires de proximité pour un accompagnement à trouver une solution à la garde d'enfant.

Ces différentes questions vont vous permettre dans un premier temps de définir un certain nombre de critères en accord avec la charte (référentiel institutionnel des ASL de Nîmes Métropole).

Si les personnes que vous accueillez pour cette première inscription remplissent les différents critères vous pourrez leur proposer une évaluation linguistique et faire un point avec elles sur leur projet concernant l'apprentissage de la langue afin de pouvoir constituer des groupes de niveaux linguistique et d'autonomie sociale.

Si vous avez des interrogations n'hésitez pas à nous contacter :
Aveline JARRY ajceregard@orange.fr /04 66 21 24 68

Contact plateforme linguistique d'accueil et de positionnement du Gard

Marion Moignard : mmceregard@orange.fr 04 66 21 24 68